

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

**Ensemble, aidons nos jeunes talents à devenir vos
collaborateurs de demain !**

Ouverture de la campagne de répartition 2024

Du 27 mai au 2 août puis du 12 août au 4 octobre

POUR QUI ?

Nous accueillons aujourd'hui près de 550 élèves que nous formons dans les filières industrielles et tertiaires. Pour nos jeunes qui se trouvent dans les filières industrielles, ils se préparent aux métiers de l'électricité, du froid, du chauffage et de la plomberie. Les élèves des filières tertiaires, se préparent quant à eux aux métiers de la relation clients, c'est à dire la vente, le commerce et l'accueil.

A QUOI VA SERVIR VOTRE VERSEMENT ?

En nous versant le solde de votre Taxe d'Apprentissage vous nous permettez de proposer à nos élèves des formations de qualité en phase avec vos besoins. Grâce à votre aide, nous pouvons financer des équipements pédagogiques et équiper nos plateaux techniques, développer des projets innovants pour nos élèves et organiser des événements Ecole-Entreprises.

COMMENT PROCEDER ?

1 - Connectez-vous sur la plateforme Soltéa en entrant l'adresse suivante

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Ou utilisez le QR Code ci-contre.



2- Désignez le Lycée Polyvalent Pierre Mendès-France de Ris-Orangis comme bénéficiaire du solde de votre Taxe d'Apprentissage.



Nom : LPO Pierre Mendès-France
Siret : 199 115 783 000 11
Contact : johanna.calmel@ac-versailles.fr

L'ensemble de l'équipe du lycée, enseignants, personnel et élèves, vous remercie pour votre implication et espère pouvoir continuer d'avancer avec vous.